

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*  
Arrondissement  
de Boulogne-sur-Mer  
\*\*\*\*\*  
Canton  
de Boulogne Sud

**MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N°2017-19**

**DATE DE CONVOCATION**  
14/06/2017

L'an deux mil dix sept,  
Le 22 JUIN 2017 à 19 heures.

**DATE D’AFFICHAGE**  
14/06/2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean Michel DEGREMONT, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

Étaient présents :

Me Sophie MEURDESOLF, Mr Jean DIDIER, Mr Dominique NAVET, Me Fabienne PRIMA (présente à 19 heures 15), Mr GRARE Bernard, Me Catherine VANDEKERKHOVE, Me Michèle CAFFIER, Mr Michel QUANDALLE, Me Rachel DAUSSE, Mr Bernard MOUSSAY, Me Valérie DRANSART, Me Michèle AUGÉ (présente à 19 heures 30), Mr Guy PETIT, Mr Michel CLABAUT

Votants [18]  
Exprimés [18]

Excusés :

Me LECAILLE Marie-Françoise donne pouvoir à Mr Dominique NAVET  
Me BOULY Béatrice donne pouvoir à Mme Valérie DRANSART  
Mr DIDIER Jean donne pouvoir à Bernard GRARE  
Mr FLOUR Jean Pierre donne pouvoir à Fabienne PRIMA

DÉPOSÉ A LA  
SOUS-PRÉFECTURE

LE

03 JUL. 2017



Absent :

David NOEL

Formant la majorité des Membres en exercice.

Mme Catherine VANDEKERKHOVE est nommée secrétaire de séance

**Objet : PARTICIPATION ASSOCIATION « SPORTONS NOUS BIEN »**

Monsieur le Maire expose que suite à la délibération n° 2016.32 du 29 septembre 2016 le conseil municipal avait délibéré favorablement pour l'occupation de la salle d'évolution de l'école publique et il était proposé de réclamer une participation financière à 10.00 € par mois pour quatre semaines (hors vacances scolaires) avec un gain annuel de 400.00 € l'année.

Il nous est demandé de modifier la délibération et de fixer le montant de la participation à 10.00 € par séance.

Où l'exposé de Monsieur le Maire à 18 voix pour, 0 Contre et 0 Abstention, le conseil municipal est favorable à la participation de l'association « Sportons nous bien » à 10.00 € la séance. Un titre sera émis à l'encontre de l'association « Sportons nous bien » tous les trimestres.

Conseil Municipal : les Membres présents.  
Fait et délibéré les jour mois, et an susdit :

Fait à La capelle Les Boulogne

Le 22 Juin 2017

Le Maire,



Jean Michel DEGREMONT